

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Les Mines d'Or Excel Inc.

Interdit à Les Mines d'Or Excel Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 avril 2011 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 6 septembre 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0223

6.5.2 Révocations d'interdiction

Lyrtech Inc.

Révoque la décision 2011-FIIC-0215, prononcée le 1^{er} septembre 2011, adressée à Lyrtech Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci a déposé ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 juin 2011.

La révocation est prononcée le 6 septembre 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0222